

# COMMUNE DE SAHUNE

## PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MAI 2024

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération / demande d'aide d'urgence – réseau d'eau potable
- Délibération / déplacement d'un Chemin Rural Quartier de la Colombine
- Délibération / Zone d'accélération des Energies renouvelables
- Délibération / approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023
- Délibération / camping municipal « les oliviers »
- Délibération / tarification occupation salle communale par la compagnie « la même balle »
- Délibération / marchés des producteurs saison 2024
- Projet dans le cadre de la taxe de séjour 2024
- Point sur le déploiement de la fibre optique
- Avancement des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en date du 29 avril 2024, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10                      Présents : 8

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Jennifer MOURRE, Laurent DROUET, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Philippe ROBIN, Olivier BRUN.

Absentes et excusées :            Christine DUMOTIER (donne pouvoir à Olivier BRUN),  
   Sandrine PRUD'HOMME (donne pouvoir à Marc BOMPARD)

Secrétaire de séance : Olivier BRUN

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h 30.

### **0 – Approbation du compte rendu du 3 avril 2024 :**

Le compte rendu du 3 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Délibération / demande d'aide d'urgence – réseau d'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, suite aux intempéries et mouvements de terrains sur la commune, le réseau d'eau potable a été hors service pendant 5 jours début du mois d'avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise de Travaux Publics BRUN est intervenue pour réparer provisoirement (en aérien) deux canalisations principales du village, à savoir :

- Une canalisation de pompage
- Une canalisation de distribution

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre d'une « demande d'aide d'urgence ».

Cette demande, seulement explicative, dépourvue de toutes estimations de dépenses à engager pour le remplacement de ces canalisations a été déposée en date du 08/04/2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord de principe pour valider la demande de subvention sur les travaux à engager pour le remplacement des canalisations de pompage et de distribution et pour les travaux réalisés en urgence.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **2 – Délibération / déplacement d'un Chemin Rural Quartier de la Colombine**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'à la suite de la demande des propriétaires riverains du Quartier de la Colombine, il est proposé à la commune de régulariser administrativement le Chemin rural dit CR N°28 « ancien Chemin du Pont du Vieux Village » déjà déplacé sur le terrain.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **3 – Délibération / Zone d'accélération des Energies renouvelables**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) évoqué lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2023.

Le PCAET est un outil de planification stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'aborder la problématique air-énergie-climat sur le territoire.

Le PCAET a pour but de mettre en place des solutions pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter.

Il se co-construit avec les élus, les partenaires.

Le plan d'actions du PCAET est une obligation réglementaire avec des objectifs à respecter.

Il est évalué et révisé tous les 6 ans.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que ce PCAET a été approuvé en Conseil Communautaire par la CCBDP.

Monsieur le Maire indique que la commune doit définir avec ses administrés des zones d'accélération où elle souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

A cet effet, la population pourra participer à la consultation publique de ce projet. Un livre blanc sera mis à sa disposition en Mairie de Sahune.

La population sera informée de ce dispositif par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le lancement de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **4 – Délibération / approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année aux Maires de chaque Commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023.

Délibération adoptée avec 1 voix contre et 9 voix pour.

#### **5 – Délibération / camping municipal « les oliviers »**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la gestion du camping municipal est organisée, à compter de la saison estivale 2024, par les services municipaux en partenariat avec le Trésor Public.

A la demande du trésorier, Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il convient, d'une part, de valider la création d'une régie pour encaisser les recettes, d'autre part, de délibérer pour donner la délégation au Maire pour créer, modifier ou supprimer les régies et pour créer les tarifs du camping.

Par ailleurs, pour la création de la régie, Monsieur le Maire explique qu'il convient de nommer les régisseurs du camping municipal, à savoir :

- Régisseur titulaire : Eric MARCHAND
- Régisseur suppléant : Christine LATIL

Délibérations et arrêtés adoptés à l'unanimité.

#### **6 – Délibération / tarification occupation salle communale par l'Association « la Compagnie la même balle »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, depuis novembre 2023, Madame Mélanie ARNAUD dispose de la salle polyvalente pour s'entraîner à des exercices de cirque en tant qu'artiste clown dans le cadre de son activité au sein de l'Association « la Compagnie la même balle ».

Monsieur le Maire indique qu'une convention a été actée en date du 03/11/2023 mentionnant les jours de fréquentation de la salle polyvalente soit :

- Mardi après-midi
- Mercredi matin

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'utilisation du chauffage par Madame Mélanie ARNAUD pendant la période hivernale.

Afin de compenser l'utilisation du chauffage, Monsieur le Maire propose aux conseillers une facturation forfaitaire payable au semestre échu et établie comme suit :

- Janvier à Juin : 100 €
- Juillet à Décembre : 50 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **7 – Délibération / marchés des producteurs saison 2024**

Depuis 2020, la commune organise le marché communal hebdomadaire saisonnier place du Village.

Cette année, il est proposé aux élus de prévoir le renouvellement de ce marché de producteurs et artisans pour la saison 2024 avec une fréquence hebdomadaire le mercredi de 18 à 20 heures.

Dès le mercredi 8 mai 2024, 12 exposants, qui ont déjà fait connaître leur intention de réserver un emplacement pour la saison, accueilleront les visiteurs pour un premier marché exceptionnel.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'adopter le règlement 2024 et les tarifs et d'autoriser le renouvellement du marché communal saisonnier de producteurs et artisans locaux en semi nocturne le mercredi de 18 h à 20 h sur la place du Village, le 8 mai et à compter du 12 juin jusqu'au 4 septembre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **8 – Projet dans le cadre de la taxe de séjour 2024**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la commune dispose d'une subvention relative à la taxe de séjour d'un montant de 2.127 €.

La CCBDP souhaite savoir si la commune sollicitera le versement de cette subvention et quel projet peut être pris en compte.

Après discussion, plusieurs pistes sont évoquées : animations musicales pour les festivités, banderole marché, frigo et congélateur buvette...

La décision sera prise ultérieurement.

#### **9 – Point sur le déploiement de la fibre optique**

Les travaux sont en cours. Des câbles aériens seront prochainement posés nécessitant d'importants travaux d'élagage.

#### **10 – Avancement des travaux en cours**

- Réhabilitation des réseaux d'eau quartiers Saint Jean et la Buse : l'appel d'offres sera prochainement publié et lancé.

#### **11 – Compte rendu diverses réunions**

- Pôle Sanitaire Médico-Social de Curnier : l'Assemblée Générale a eu lieu. Le représentant communal a noté que la situation s'améliore. Le service des aides ménagères sera dorénavant ouvert à tous avec ou sans aides financières.
- CC Baronnie provençales : la réglementation des enseignes publicitaires est actuellement une compétence communale. Il est envisagé par la CCBDP de mutualiser cette compétence.

#### **12 – Questions diverses**

- Remorque réfrigérante pour les festivités : il a été envisagé un achat commun avec les communes voisines. Des devis ont été demandés.

La séance est levée à 22h